



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 JUIN 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt-huit juin à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23
Pouvoirs : 6
Absent : 0

Date de la convocation : 21 juin 2022

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Laurent, LARDON Jean-Yves, MINEREAU Dominique, MOREAU Laurent, GARNIER Béatrice, GAUTHIER Guillaume, BEUGIN Valérie, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, BARREAU Mireille, CROC Bertrand, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, ROYER Freddy, DEBIAIS Viviane, ROBIN Nadia, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DUFFAULT Tetyana représentée par L DUFFAULT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
VERDUZIER J-Bernard représenté par B GARNIER
VERDUZIER Kévin représenté par Y MUSCAT
GABIGNON Christophe représenté par B CROC
PIAULET Christine représentée par V DEBIAIS

ABSENTS : /

Secrétaire de séance : Gaëlle GRIFFON

DELIBÉRATION N°104

Rapporteur : Jean-Romuald MINEREAU

OBJET : DISPOSITIF COUP DE POUCE

Il est rappelé au conseil municipal qu'un **dispositif qui vise à prévenir les échecs précoces d'apprentissage de la lecture** a été mis en œuvre durant l'année scolaire 2021/2022 : le dispositif "Coup de Pouce Clé : Club de Littérature et d'Ecriture".

Ce dispositif, conçu par l'association nationale "Coup de Pouce", est destiné aux enfants de Cours Préparatoire qui rencontrent des difficultés d'apprentissage de la lecture.

Cinq enfants, proposés par les enseignants, ont pu bénéficier de cet accompagnement durant l'année scolaire 2021/2022.

Pour mémoire, le dispositif prévoit 4 séances d'une heure et demie par semaine. Les séances se déroulent au sein de l'école élémentaire Joliot Curie, dans la salle de la bibliothèque.

Le bilan de cette première année, réalisé par les enseignants et les parents, **est très positif** : les enfants ont beaucoup progressé, ils ont pris confiance en eux et ont tissé des liens amicaux qui contribuent à leur épanouissement.

Convaincue de l'efficacité de ce dispositif, **la commune souhaite le renouveler pour l'année scolaire 2022/2023.**

La commune souhaite poursuivre son partenariat avec l'association Coup de Pouce qui apporte l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre efficace du dispositif.

Pour animer le club, comme durant l'année 2021/2022, la commune souhaite accueillir un jeune volontaire en service civique.

Pour simplifier les démarches et bénéficier d'un accompagnement renforcé dans l'accueil des volontaires, la commune souhaite s'appuyer sur la Ligue de l'Enseignement, qui est agréée pour cela. La commune renouvellera donc son affiliation pour l'année scolaire 2022/2023.

Le reste à charge pour la commune avoisinera les 1800€ : 2622€ de charges et 852€ de subvention de la CAF (Pour l'année scolaire 2021/2022, le reste à charge pour la commune est de 1394€).

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'**approuver la reconduction du club "Coup de Pouce Clé"**.

—

Considérant l'intérêt pour les élèves en difficulté scolaire de pouvoir bénéficier de ce dispositif ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la reconduction du club « Coup de Pouce Clé »,
- autorise M. le Maire à signer la convention avec l'association "Coup de Pouce" pour l'année scolaire 2022/2023,
- acte le principe de recourir à un jeune volontaire en service civique,
- approuve le renouvellement de l'adhésion à la Ligue de l'enseignement,
- charge M le Maire de la signature de toutes les pièces afférentes à ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,
le

